

Elle demande que la somme de 800 dollars prévue dans ce Rapport soit mise par le Comité Exécutif à la disposition du Bureau Central de l'Association Internationale de Géodésie, qui assurera la publication et la diffusion des résultats finaux et des conclusions.

2. La Commission 18 (Longitudes par Télégraphie sans Fil) a décidé de demander à l'Assemblée Générale de l'Union sa transformation en une *Commission de détermination des positions géographiques*.

A cette extension sensible de ses attributions actuelles devra correspondre une composition de ses membres également plus étendue, pour laquelle la Commission s'en remet au Comité Exécutif de l'Union.

Commission 19. (VARIATION DES LATITUDES)

1. La Commission tient à exprimer sa sincère gratitude pour le travail de Monsieur Carnera, en particulier pendant la période difficile que nous avons traversée.

2. La Commission recommande que le Bureau Central soit transféré de Capodimonte, où M. Carnera le dirigeait, à Turin, où M. Cecchini se chargera de la direction.

3. La Commission sollicite la coopération du Gouvernement du 'Commonwealth of Australia', afin d'obtenir que les observations de variation de latitude soient continuées à Adelaide, à cause de leur grande valeur pour le programme international d'observations concertées. Une aide financière pour la construction d'un bâtiment et l'exécution du travail pour une période provisoire de 7 ans, assurerait que ce travail important soit repris.

4. La Commission demande une subvention spéciale de huit mille francs-or pour la publication des résultats des observations de variation de latitude jusqu'à la fin de cette année.

5. La Commission recommande que la subvention annuelle de trois mille francs-or, précédemment allouée au Bureau Central, soit renouvelée.

6. La Commission demande une subvention spéciale de mille francs-or pour couvrir les frais de déménagement des archives, documents, machines à calculer, etc. du Bureau Central de Naples à Turin.

7. Il est instamment recommandé que les cahiers d'observation soient transmis par les stations de latitude au Bureau Central aussi rapidement que possible, afin que le Bureau Central puisse exécuter son travail et en publier les résultats assez tôt pour satisfaire les besoins des usagers.

8. Il est proposé que l'U.A.I. exprime à l'Instituto para a Alta Cultura et à l'Observatoire astronomique de Lisbonne le grand intérêt qu'elle porte à l'exécution d'observations de variation de la latitude au moyen du grand télescope zénithal Askania, appartenant à l'Instituto Geografica e Cadastral de Lisbonne.

9. L'attention est appelée sur le grand intérêt qu'il y aurait à établir des lunettes photographiques zénithales en différents points de la terre, non seulement pour améliorer nos connaissances sur le mouvement du pôle, mais aussi pour recueillir les données indispensables relativement aux mouvements propres en déclinaison, ainsi que des données utiles pour la détermination des constantes du système solaire. Pour déterminer le mouvement du pôle, il faudrait disposer de plusieurs stations de même latitude, tandis que pour déterminer les mouvements propres des stations de latitudes différentes seraient nécessaires.

Commission 20. (PETITES PLANÈTES, COMÈTES ET SATELLITES)

1. La Commission recommande que désormais la comète périodique Pons-Coggia-Winnecke-Forbes soit dénommée comète Crommelin.

2. La Commission recommande que l'adjonction de nombres au noms des comètes soit seulement pratiquée dans le but de faire une distinction entre les comètes périodiques